

# **Pasion d'Athènes, un Banquier Verreux ?**

**Hugues Marcel BOTEMA**

*Université Félix Houphouët Boigny, Côte d'Ivoire,  
botemahugues@yahoo.fr*

*0787466688/ Whatsapp : +1(254)3506439*

**Nahouo Youssouf COULIBALY**

*Université Jean Lorougnon Guédé de Daloa (UJLoG), Côte d'Ivoire.  
coulibalynahouo5803@gmail.com  
0102006095/0758038778*

## **Résumé :**

*Les relations banquiers-clients sont un autre aspect sous lequel la société athénienne se laisse appréhender. La confiance qui les lie est la base de la prospérité de chacun des protagonistes. Le couple Pasion et un riche héritier du Pont en est une parfaite illustration. Débuté sous de bons auspices, leur partenariat, à la suite de circonstances inattendues, s'achève devant le polémarche, car le client s'estime abusé et spolié par l'institution bancaire, avec son propriétaire en tête. Le plaideur, par une série de preuves et de témoignages tente de démontrer comment il a été une victime de son financier. L'accusé par contre, à travers ruses et retournements de situation, tente de se sauver de la menace qui plane, tant sur lui que sur la renommée de son établissement. L'enjeu de cette empoignade c'est bien la probité de l'homme des finances, qui se voit remise en question. C'est l'intrigue autour de laquelle se noue le Trapézistique, discours composé par Isocrate, pour un de ses clients. Une relecture de l'activité principale de Pasion à travers ce plaidoyer s'impose, en recherchant les principales accusations qui lui sont portées. Tel est l'objectif de cette contribution.*

**Mots clés :** *Pasion, banque, dépôt, faussaire, le fils de Sopaeos.*

## **Abstract :**

*Relationships between bank owners and customers have a different view in athènes's society. The confidence between them remains the root of the richness of each one. Family Pasion and a rich person inheriting person of the Pont constitute a real example. After a wonderful start, their partnership is ending in front of the Polemarch, because the client is complaining about*

*the bank 's abuse and wrong deals with its first owner.The victim,showing evidences and testimonies,tries to justify how he has been stolen by his bank.The bank owner,however,by means of cunning and lies ,tries to find solutions to flee the threatens on him and the bank's popularity.The aim of this grasping is the sincere behaviour of the bank's owner who is becoming less credible. That is the difficult situation in which isocrate wrote a speech called "Trapezitique" for one of his customer. A revision of Pasion's main activity,through this negotiating action obliges us to seek the real accusations that they are facing. As it is the object of that contribution.*

**Keys words :** Pasion, bank, depot, wrongdoer, the son of Sopaeos.

## Introduction

La vie économique et surtout bancaire<sup>1</sup> à Athènes, durant l'époque classique, est dominée par la figure de Pasion. De condition servile à l'origine, affranchi par la suite, il devient propriétaire et héritier de la banque de ses anciens maîtres. Grâce à ses relations d'affaires, ainsi qu'à ses amitiés politiques, il parvient à se constituer une des fortunes les plus remarquables de la cité. La particularité de son ascension sociale est au cœur d'une historiographie toute acquise à sa cause. Parmi celle-ci, on peut relever la contribution de Georges Perrot, où l'auteur affirme que : « Si les banquiers athéniens, si Pasion, Phormion et leurs confrères n'avaient été que des fripons, ils n'auraient point inspiré la confiance qui faisait affluer dans leur caisses les dépôts des étrangers et des citoyens, les dariques de la Perse, les statères de Cyzique, les tétradrachmes d'Athènes » Perrot (1873, p. 409). C'est à cette « part de fripons » indéniable aux banquiers en général, et à Pasion en particulier que cette étude sera consacrée.

Une relecture de l'activité principale de Pasion s'avère donc plus que nécessaire. Et Isocrate est de loin le mieux indiqué

---

<sup>1</sup> Chankowski, 2007, p. 95 : « Les banques sont un élément déterminant dans la circulation des capitaux. Raymond Bogaert a clairement montré comment l'activité bancaire privée se développe en Grèce avec l'extension de l'économie monétaire, mais plus particulièrement à Athènes au IV<sup>e</sup> dans les conditions favorables fournies par le développement de cette place de commerce »

pour cette tâche. En parcourant son « *Trapézistique* »<sup>2</sup>, on peut lire que « [...] le banquier Pasion [...] est accusé par un de ses clients de s'être approprié un dépôt qui lui a été confié »<sup>3</sup>. C'est la probité du banquier qui se voit remise en question. Quels sont les principaux griefs adressés à Pasion, qui pourraient entacher sa réputation ?

Le discours d'Isocrate, composé pour un procès et qui sert de point de départ dans cette contribution, est à situer au lendemain de Cnide<sup>4</sup>, c'est-à-dire en aout 394, plus sûrement encore entre 393 et 391. Ce sont les plaidoiries des différents protagonistes qui seront convoquées, spécialement celle du plaignant. Il s'agira de procéder à une analyse critique de ces défenses, en privilégiant uniquement rien que les faits rapportés par Isocrate. Cette démarche a l'avantage de présenter chacun des acteurs sous leurs vrais traits de caractère. Le nom du plaideur principal n'est pas indiqué. Cependant il est identifié comme le fils de Sopaios, un proche du roi du Bosphore Satyros. Quant à l'intervention de Pasion, elle ne nous est pas parvenue. Nous sommes par conséquent privés de son droit de réponse.

Ainsi d'après l'exposé du plaideur, ce sont trois accusations majeures qui sont portées contre le fameux Pasion en question. D'abord, il lui est reproché de ne pas reconnaître le dépôt en or/argent qui a été effectué dans sa banque. Ensuite le dénonciateur l'accuse, de vouloir faire disparaître le principal témoin (qui s'avère être l'esclave de Pasion) de leur transaction. Pour finir, le fils de Sopaios apporte d'autres preuves qui soulignent la mauvaise foi de son banquier. C'est l'analyse de ces trois dénonciations qui va constituer la trame de cette étude.

---

<sup>2</sup> Isocrate, 1963, Discours, texte établi et traduit par G. Mathieu et E. Bremond, Tome 1, *Contre Euthynous, Contre Callimakhos, Contre Lokhîtes, Sur l'attelage, Trapézistique, Eginétique, A Démonicos, Contre les Sophistes, Eloge d'Hélène, Busiris*, Paris, Les Belles Lettres, 1963, 200 p.

<sup>3</sup> Confère la notice du *Trapézistique*, p. 67.

<sup>4</sup> Il s'agit de la bataille qui s'est déroulée dans les eaux de Cnide et qui a opposé la flotte perso-athénienne conduite par le stratège athénien Conon, à celle des Spartiates, dirigée par l'amiral Pisandre.

## **1. La non reconnaissance du dépôt par Pasion**

C'est le point de départ de la mésentente entre notre banquier et son client. Le fils de Sopaios soutient devant les juges qu'il est bel et bien l'auteur d'un dépôt d'or/argent, dans la banque de Pasion. Le plaignant s'évertue à démontrer l'existence de cette opération. Pour cela il prend soin de retracer les conditions générales dans lesquelles la transaction a été effectuée. Avant d'apporter les preuves du dépôt effectué, il met en évidence la mauvaise foi du banquier sur l'effectivité du dépôt.

### ***1.1. Le contexte du dépôt***

L'Athènes décrite dans le « *Trapézistique* » est celle de la fin du V<sup>e</sup> et du début du IV<sup>e</sup> siècle. C'est une période marquée par des événements politiques de grande ampleur. Il s'agit d'abord de la guerre du Péloponnèse, d'où Athènes est sortie vaincue par Sparte, ensuite de la guerre de Corinthe, à l'issue de laquelle elle retrouve un semblant de « renaissance ». Au niveau économique la situation d'Athènes n'est plus ce qu'elle était auparavant. En effet, « [...] au cours du siècle, l'économie attique vit au rythme des secousses, plus ou moins bénignes, perceptibles dans nos sources : les récoltes qui s'effondrent, les baux qui changent de mains, les ateliers qui ferment, les banques qui font faillite, les mines qu'on abandonne ou les cargaisons qui ne peuvent se vendre et repérables sur le terrain [...] » Descat, (1987, p.244).

Malgré cette morosité, la vie économique demeure dynamique. La place athénienne continue d'attirer importateurs et commerçants de tout genre, à cause des opportunités à saisir. C'est au nombre de ceux-ci qu'il faut compter notre plaignant, qui affirme lui-même à ce sujet qu'« [...] Ayant entendu parler

de votre ville et du reste de la Grèce, j'ai voulu y faire un voyage [...] »<sup>5</sup>.

La venue de l'héritier de Sopaios à Athènes est dictée par des objectifs bien précis, et des conditions bien définies. En effet, d'après Isocrate, la raison principale est de « [...] faire du commerce et pour voir le pays [...] »<sup>6</sup>. L'orateur situe également sur la nature de ce commerce envisagé. Il s'agit principalement de la commercialisation du blé, contenu dans deux navires, affrétés par Sopaios à son fils. C'est donc pour des raisons commerciales que notre plaignant se rend à Athènes. Isocrate revient aussi sur sa première entrevue avec Pasion. Ainsi apprend-on que celle-ci est facilitée par « [...] Pythodoros le Phénicien [...] »<sup>7</sup>.

Abordant les réseaux économiques qui relient les Athéniens aux populations du Pont Nord, Christel Müller revient sur ladite rencontre. Elle souligne que :

« ... le protagoniste du *Trapézitique* d'Isocrate, dit le fils de Sopaios, un riche Bosporan lié à la famille royale des Spartocides, fait à son arrivée à Athènes une série de rencontres dont la plus fructueuse n'est pas celle dont on attendrait intuitivement qu'elle le soit (son *xenos patrikos* nommé Philippus), mais celle beaucoup plus fortuite d'un Phénicien, Pythodoros, qui l'amène jusqu'au riche banquier Pasion. » (Müller, 2019, p. 36).

C'est à la suite de cette rencontre que le nouveau venu à Athènes affirme qu'il devient client de la banque<sup>8</sup>.

---

<sup>5</sup> Isocrate, *Trapézitique*, 4.

<sup>6</sup> Isocrate, *Trapézitique*, 4.

<sup>7</sup> Isocrate, *Trapézitique*, 5.

<sup>8</sup> Isocrate, *Trapézitique*, 4.

Le fils de Sopaios explique ensuite comment il en est venu à confier son argent à la banque de Pasion. Il relève d'abord que leurs relations sont au beau fixe. Mais contre tout attente, surviennent des événements dans le Pont, qui vont impacter sur les deux partenaires. En effet, peu de temps après son arrivée à Athènes (autour de 395), il apprend que son père est accusé de conspirer contre le roi Satyros<sup>9</sup>. Ce dernier en réaction prend des mesures à l'endroit de son collaborateur soupçonné : arrestation de Sopaios ; aux gens du Pont résidant à Athènes, il leur ait demandé premièrement, de reprendre tout l'argent dont disposait le fils de l'indélicat collaborateur, deuxièmement de le faire revenir au pays. Au cas où celui-ci refuse de s'exécuter, le roi demande aux Athéniens d'assurer son extradition<sup>10</sup>. C'est devant une telle situation, où il risque de tout perdre, que le fils de Sopaios conçoit l'idée suivante : d'abord restituer tout ce que le roi lui demande, ensuite, et en complicité avec Pasion, nier non seulement l'existence de l'argent déposé chez Pasion, mais montrer, en outre, qu'il est débiteur de Pasion et de bien d'autres personnes. Véronique Chankowski traitant du marché privé du crédit revient sur ce genre de pratiques. Elle souligne que : « lorsqu'un particulier déposait un capital en placement chez un banquier, il pouvait choisir de le déclarer comme *phanea ousia* ou au contraire de le laisser à ses risques et périls, *aphanès ousia*<sup>11</sup> en fonction de l'accord passé avec son banquier. Cette économie est souterraine ou invisible au sens où l'entend E. Cohen, parce qu'elle échappe à la fiscalité de l'Etat » Chankowski, (2007, p. 98).

C'est donc pour échapper aux mesures édictées par Satyros contre son père Sopaios et lui-même que notre plaignant confie une partie de son argent à Pasion, fort de la confiance qui

---

<sup>9</sup> Satyros I<sup>r</sup> est un roi du Bosphore. Il a régné entre 433 et 389, voir Diodore, XIV, 90-93.

<sup>10</sup> Isocrate, *Trapézitaire*, 5.

<sup>11</sup> On pourrait le traduire par « fortune invisible ». Ce sont en effet les fonds dissimulés par leurs propriétaires dans les procès, pour limiter leur contribution fiscale. L'autre expression « *phanea ousia* » en est par contre le contraire.

règne entre eux<sup>12</sup>. Mais la réaction du banquier ne manque pas de le surprendre par la suite.

### **1-2 La mise en doute du dépôt par Pasion**

D'après l'exposé du plaideur, le scénario qu'il avait échafaudé de connivence avec son ami le banquier avait réussi à convaincre les envoyés du roi. Cependant, il constate que ce dernier est nourri d'autres intentions. En effet, il le fait remarquer en ces termes : « [...] mais quand j'eus réussi auprès des envoyés de Satyros, je reconnus qu'il (Pasion) convoitait ma fortune [...] »<sup>13</sup>.

Selon le plaideur, deux raisons expliquent le revirement de Pasion : d'abord l'importance de la somme détenue par le banquier. À ce sujet, Raymond Bogaert soutient que : « Nous savons que le jeune Bosphoran du *Trapézitique* d'Isocrate avait un dépôt d'environ 6 talents à la banque de Pasion et qu'à un certain moment la banque a fourni un garant pour la somme de 7 talents » Bogaert, (1986, p. 19). Ensuite par le fait que l'étranger ait, devant tout le monde, reconnu non seulement n'avoir rien d'autre et surtout rester devoir de l'argent à certaines personnes. La déclaration de faillite du fils de Sopaios finit par le rattraper et jouer en sa défaveur. Enfin il explique l'attitude de Pasion par la situation dans laquelle il se trouve.

En effet, à Athènes il est sous le coup d'être extradé comme le souhaite son roi. Pour échapper à ce sort, s'il décide de quitter la cité, son éloignement ne lui permettra plus de réclamer quoi que ce soit. Si en dernier ressort il décide de regagner le Pont, c'est sans aucun doute la mort qui l'attend<sup>14</sup>. Pasion se rend compte que dans tous les cas de figure, son client est dans l'impossibilité de réclamer. C'est alors qu'il nie, aux envoyés de son abonné, Philomélos et Ménexénos, dépêchés

<sup>12</sup> L'héritier de Sopaios soutient en effet ce qui suit : « [...] j'avais avec lui des relations si familières que je me fiais à lui plus qu'à tout autre, non seulement pour les affaires d'argent, mais aussi pour toutes les autres », (Isocrate, *Trapézitique*, 6).

<sup>13</sup> Isocrate, *Trapézitique*, 8.

<sup>14</sup> Isocrate, *Trapézitique*, 9 ; 45.

vers lui par ce dernier, n'avoir rien reçu qui appartienne à leur maître. Devant tous ces risques qui pèsent sur sa personne, le plaideur décide, en l'état actuel, qu'il valait mieux se tenir tranquille<sup>15</sup>.

### **1-3 Les preuves de l'existence du dépôt**

Dans le souci de donner de la valeur et de la crédibilité à son accusation, ainsi que pour démontrer la mauvaise foi de Pasion, le plaideur produit une série de témoignages accablants. La première catégorie est représentée par des situations dans lesquelles Pasion se présente comme le garant moral, ou encore comme la caution financière du Bosphoran. Ce fut le cas lorsque le fils Sopaios était en affaire avec un nommé Stratoclès. Sur ce personnage, nous sommes très peu informés. J.K. Davies parle d'un Stratoclès qui pourrait bien être celui auquel il est fait allusion dans le présent procès. Il le fait descendre d'une des familles les plus riches du dème. Il ajoute aussi que: « Statokles is known from his performance of five or six trierarchies in the second quarter of the fourth century » (Davies, 1971, p. 494).

D'après le discours du jeune Bosphoran, il semble qu'il a emprunté une somme considérable à ce Stratoclès. L'héritier ayant affirmé devant tous qu'il ne possédait plus rien à Athènes, Stratoclès le questionne alors pour savoir comment il compte lui rembourser son dû, s'il arrivait que son père Sopaios refuse de le faire, d'une part et si lui-même quittait Athènes d'autre part ? La réponse du jeune héritier est très rassurante. Il réplique : « [...] je lui présentai Pasion qui s'engagea à lui rendre le capital et les intérêts [...] »<sup>16</sup>. Le fait que le banquier accepte ce rôle de garant représente pour le plaideur la preuve irréfutable que Pasion détient effectivement en contrepartie, une garantie qui ne peut être que le dépôt effectué à sa banque.

---

<sup>15</sup> Isocrate, *Trapézitique*, 8-10.

<sup>16</sup> Isocrate, *Trapézitique*, 37.

S'il n'est pas lui-même le garant de plaideur, Pasion lui vient souvent en aide en lui procurant des garants. Ce fut le cas dans une affaire de sycophante, où l'originaire du Bosphoros risquait gros. Son *xénos* à Athènes, Philippos, effrayé par ce qui se joue et par la grandeur du danger, s'enfuit. C'est une fois de plus Pasion qui vient à son secours. En effet, il affirme ce qui suit : « [...] Pasion me procura Arkhestratos<sup>17</sup> l'ancien banquier, comme garant pour sept talents. Or si je lui avais pris une petite somme et s'il avait su que je n'avais nul argent ici, il n'aurait été ma caution pour une si forte somme. Mais il est évident [...] qu'il était ma caution pour sept talents parce qu'il jugeait avoir une garantie suffisante dans l'or déposé chez lui [...] »<sup>18</sup>.

Pour le plaideur, il est clair que c'est le dépôt qu'il a effectué dans la banque de Pasion qui pousse ce dernier à toujours se présenter comme son répondant.

La seconde catégorie de preuve est fournie par la situation financière du requérant lui-même. Voici ce qu'il en dit :

« [...] j'étais alors plongé dans les malheurs que je vous ai exposés ; j'étais privé de tout ce que j'avais chez moi, j'étais forcé de remettre à ceux qui étaient venus du Pont ce que j'avais ici et il ne me restait rien si je ne pouvais préserver en cachette l'or déposé chez Pasion. Aussi j'avoue avoir reconnu lui devoir trois cents drachmes et pour le reste avoir agi et parlé de la façon la plus propre à persuader les gens de là-bas que je n'avais pas d'argent [...] »<sup>19</sup>.

En clair il a menti dûment sur situation pour échapper

---

<sup>17</sup> C'était l'un des anciens patrons de Pasion qui lui avait succédé à la tête de la banque ; son fils Antimakhos était ruiné vers 350 (cf. Démosthène, Pour Phormion, 43, 45, 48).

<sup>18</sup> Isocrate, *Trapézitique*, 43-44.

<sup>19</sup> Isocrate, *Trapézitique*, 39.

aux mesures prises contre lui par son roi. Ainsi pour lui, il n'est pas sans ressources comme tente de le faire croire Pasion, car il atteste que plusieurs personnes l'ont vu, non seulement « fréquenter la banque de Pasion », mais aussi acheter « de l'or pour plus de mille statères »<sup>20</sup>.

La dernière preuve de la culpabilité de Pasion est, d'après le plaideur, celle qui lui tient le plus à cœur. Elle porte sur le refus du banquier de laisser témoigner son esclave, seul assistant de leur transaction. L'esclave en question se nomme Kittos. Il est dit très peu à son sujet. Cependant, Paulin Ismard souligne qu'il est l'enjeu de l'affrontement qui se joue (Ismard, 2019). Marie-Paule Carrière-Hervagault retient que c'est lui « l'esclave de confiance. Il est le personnage désigné par plusieurs périphrases (du *Trapézitique*), qui soulignent les activités auxquelles il participe et le crédit dont il jouit auprès de son maître et de ses clients » (Carrière-Hervagault, 1971, p.66).

D'après le plaideur, la preuve irréfutable que Pasion l'a dépouillé de son argent, c'est que ce dernier a refusé de laisser soumettre l'esclave à la torture<sup>21</sup>, en vue de lui faire avouer la vérité. De l'avis de Marie-Paule Carrière-Hervagault, « la torture a, dans un procès, valeur de preuve ou de forte présomption. L'accusé ou l'accusateur peuvent réclamer les esclaves de l'adversaire ou livrer les leurs pour la torture. La torture fournit une preuve et le fait de consentir ou non à livrer ses esclaves constitue une forte présomption » (Carrière-Hervagault, 1971, p.74). Pour le plaideur, l'attitude de Pasion en empêchant ce témoignage est l'expression de sa culpabilité.

---

<sup>20</sup> Isocrate, *Trapézitique*, 40.

<sup>21</sup> La torture dans son déroulement concret, est le travail du bourreau. Elle comporte plusieurs supplices : les fers (Antiphon, IV, 17 ; V, 47 :). Le fouet (Isocrate, XVII, 15). La torture par le chevalet aussi est pratiquée (Isocrate, XVII, 15 et Antiphon V, 32, 50). Enfin la roue apparaît comme le pire des supplices (Antiphon, I, 20 ; V, 40), Andocide, I, 43, cf Marie-Paule Carrière-Hervagault, *Esclaves et affranchis chez les orateurs attiques : documents et étude*. In : Actes du colloque 1971 sur l'esclavage. Besançon 10-11 mai 1971, p. 77.

## 2. Les agissements de Pasion à propos de Kittos

### 2-1 *La disparition de Kittos*

La volonté de Pasion de ne pas permettre la soumission de son esclave à la torture s'accompagne d'un acte plus fort. En effet, l'accusateur souligne que le banquier décide de le faire disparaître<sup>22</sup>. Il ne précise pas par lequel des procédés Pasion entend accomplir son forfait. Mais tout porte à croire que l'entreprise consiste à éloigner, le plus tôt possible, Kittos de la cité. C'est l'avis de Georges Perrot. En effet, celui-ci soutient que : « Le plus pressé, c'était d'éloigner cet employé de la banque, ce Kittos, unique témoin du versement opéré par l'étranger. Pasion le fait, donc en secret sortir d'Athènes [...] » Perrot, (1873, p. 421.). Sur les raisons d'un tel agissement, Marie-Paule Carrière-Hervagault relève que Pasion est face à un dilemme. En effet, d'après le requérant, Pasion « [...] pensa que s'il livrait l'esclave à la torture, il serait convaincu de malhonnêteté et que, s'il ne le livrait pas, il perdrat son procès [...] »<sup>23</sup>.

Dans l'intention sans doute de gagner du temps, Pasion, contre tout attente, adopte la posture de la victime. Face à la demande qui lui est faite par l'accusateur, il lui rétorque par deux accusations : d'une part, il accable le plaignant et son ami Ménexènos de corruption sur la personne de Kittos, et d'autre part il leur attribue une extorsion de fonds d'une valeur de six talents à ce dernier<sup>24</sup>. Pour donner du poids à son accusation et se laver de tout soupçon, Pasion ajoute que se sont plutôt l'étranger et son ami qui ont orchestré la disparition de son esclave.

« Pasion on le voit, était homme de ressource. Son adversaire reste interdit devant une accusation aussi imprévue.

---

<sup>22</sup> Isocrate, *Trapézitique*, 11.

<sup>23</sup> Isocrate, *Trapézitique*, 27-28.

<sup>24</sup> Isocrate, *Trapézitique*, 12.

Sans lui laisser le temps de se reconnaître, Pasion l'entraîne devant le Polémarque, celui des archontes qui était chargé de la police des étrangers résidant à Athènes et qui recevait les actions intentées contre eux. Là il pleure, il crie, il s'indigne ; il demande que l'étranger, capable de s'enfuir avec l'argent dérobé, soit tout de suite jeté en prison, ou qu'il fournisse une caution de 6 talents. La caution se trouva ; mais c'était encore du temps perdu pour le fils de Sopaeos. Avant d'attaquer Pasion, il fallait qu'il se défendit : au lieu de démontrer qu'il était victime d'un vol, il fallait qu'il commençât par prouver qu'il n'était point lui-même un suborneur et un voleur. Pasion pouvait espérer qu'il y aurait là de quoi décourager son créancier et le décider à repartir pour le Bosphore. Par bonheur, Ménexenos était un homme énergique, capable de tenir tête à Pasion lui-même. Au lieu de renoncer à lutter, il partit tout d'abord à la recherche de cet employé dont le témoignage devait être décisif » (Perrot, 1873, p. 422).

## 2-2 *L'apprehension de Kittos*

Le jeune plaideur et son ami se rendent compte que sans le témoignage de l'esclave Kittos, il sera difficile pour eux de faire éclater la vérité. Retrouver ce denier devient leur mission primordiale. La première difficulté au sujet de l'arrestation de Kittos se situe au niveau du lieu de sa capture. D'après l'étranger victime, il part « faire une enquête personnelle dans le Péloponnèse ». Mais contre tout attente, c'est plutôt « ici même », c'est-à-dire, Athènes semble-t-il, que le fugitif a été arrêté, et par Ménexenos en personne<sup>25</sup>. Du même extrait, Georges Perrot donne une autre analyse. Selon lui, c'est Ménexenos qui prend les devants de la traque. En effet, « guidé par je ne sais quels indices, il le suivit jusque dans le Péloponnèse, s'assura de sa personne, et le ramena en triomphe à Athènes » (Perrot, 1873, p. 422). Tout compte fait, Kittos est

---

<sup>25</sup> Isocrate, *Trapézitique*, 13.

pris et les conjurés demandent par la suite « qu'on lui applique la question au sujet du dépôt et de la plainte déposée » contre eux.

La demande formulée par le plaideur et Ménexènos constitue le deuxième problème qui découle de l'arrestation de Kittos. En effet, en vue de se laver de tous soupçons, l'étranger et son ami souhaitent la soumission de l'esclave à la torture pour qu'il puisse avouer, comme le prévoit la procédure à Athènes. Ce sont les conditions à partir desquelles l'acte doit être effectué qui posent problème. Premièrement, le banquier semble ne pas envisager la réalisation du vœu des plaignants. En effet, prétextant du statut d'homme libre dont Kittos serait bénéficiaire, il le fait libérer. Sa conduite s'explique par le fait que la loi n'autorise pas qu'un homme libre puisse être soumis à un tel procédé. C'est donc le statut social de Kittos qu'il met en avant. Pour l'accusateur, le comportement de Pasion est, non seulement contradictoire, mais également illogique. Comment soutenir que Kittos est un homme libre, après avoir affirmé, haut et fort, que ce dernier ait été réduit en esclavage par eux d'une part, et d'autre part qu'il leur ait donné tant d'argent ?

L'attitude de Pasion est rendue encore plus surprenante par son refus de laisser Kittos être soumis à la torture. En outre, « [...] comme Ménexénos réclamait pour l'esclave des garants devant le polémarque, Pasion en présenta pour sept talents [...] »<sup>26</sup>. Pourquoi se donner tant de mal pour protéger Kittos, s'il n'a rien à se reprocher concernant les accusations du jeune Bosphoran ? Il est clair que le témoignage de Kittos ne sera pas à l'avantage de son maître. Cependant, Pasion change brusquement de tactique. Il se déclare prêt à soumettre Kittos à la torture<sup>27</sup>.

---

<sup>26</sup> Isocrate, *Trapézitique*, 14.

<sup>27</sup> Isocrate, *Trapézitique*, 15.

## 2-3 Kittos et la question

L'analyse de la soumission de Kittos à la torture portera sur deux aspects. Le premier concerne la procédure selon laquelle doit se dérouler cet interrogatoire particulier. D'une manière générale, la torture dans son déroulement concret, est le travail du bourreau (*δημοκοινος*). Ce sont la plupart du temps une dizaine de personnes qui est désignée. Pour ce qui concerne le cas de Kittos, leur désignation, nous dit Isocrate, semble faire l'objet d'un consensus entre les deux parties. Elles s'accordent également sur le lieu où doit se dérouler le supplice : le sanctuaire d'Héphaitos (Perrot, 1873, p. 423). C'est l'*Héphaïstéion*, situé au nord-ouest de l'agora d'Athènes<sup>28</sup>.

Pour Georges Perrot, il est difficile dresser toutes les variétés de torture que la loi et l'usage autorisaient ; ce qui est certain, c'est que l'on s'arrêtait bien en-deçà des limites que s'était fixées l'ancienne législation, (Perrot, 1873, p. 423). Cependant d'après Marie Madeleine Mactoux (1980, p.77), la torture « comporte plusieurs supplices : les fers (Antiphon, V, 47). Il est question chez Andocide d'Agatharcos, le peintre qui avait été séquestré pendant quatre mois par Alcibiade et qui avait fini par s'enfuir : il « avait été bel et bien mis aux fers, comme esclave avéré » (IV, 17). Le fouet : « je demande aux questionneurs de fouetter et de torturer l'esclave » (Isocrate, XVII, 15). La torture par le chevalet aussi pratiquée (Isocrate, XVII, 15 et Antiphon V, 32, 50). Enfin la roue apparaît comme le pire des supplices (Antiphon, I, 20 ; V, 40), Andocide, I, 43 ».

Parmi toutes ces peines, le choix de l'étranger est ferme : « [...] je leur demandai de fouetter et de torturer l'esclave qu'on leur avait remis [...] »<sup>29</sup>. Pasion n'est pas de cet avis. Pour lui, un simple interrogatoire devrait suffire pour la circonstance.

<sup>28</sup> Autour d'eux, on retrouve parfois des citoyens, apparentés à des sortes d'experts reconnus, ou encore des sortes d'arbitres spéciaux, qui servis par des esclaves dressés à cet office, louent en pareil cas leurs services. Ils avaient pour tâche de diriger l'opération. Ils prenaient en outre note des aveux qui étaient obtenus.

<sup>29</sup> Isocrate, *Trapézitique*, 15.

Face aux divergences de leur position, « les questionneurs refusèrent de le mettre eux-mêmes à la question »<sup>30</sup>. Ils agissent ainsi pour éviter d'engager leur responsabilité quant à la survenue d'un accident sur la personne de l'esclave. Le second volet de l'interrogatoire de Kittos porte sur l'enjeu qui se joue dans cette partie. Mais avant de s'y arrêter, il serait convenable de marquer un instant sur la valeur conférée à la soumission à la question<sup>31</sup>.

C'est Yvon Garlan qui aide dans ce sens à travers sa remarquable monographie sur l'esclavage (Garlan, 1984). À propos de la valeur accordée à la torture infligée aux esclaves, en vue de recueillir leur déposition, l'auteur précise d'entrée de jeu qu'il s'agit d'un sujet controversé. Il pose le problème comme suit ; il est question de « savoir si une déposition d'esclave recueillie dans la torture était plus ou moins fiable qu'un témoignage d'homme libre » Garlan, (1984, p. 16/17). Le plus important d'après lui, c'est de s'« interroger sur les fondements de la confiance qu'inspirait généralement cette pratique judiciaire » Garlan, (1984, p.17). Deux tendances s'opposent. Pour l'une, où on retrouve entre autre, Isée (*VIII, La succession de Kiron*, 9-13), Lycurgue (*Contre Léocrate*, 29-30) et Démosthène (*XLIX, Contre Timothée*, 55-56), la torture est le plus sûr moyen de preuve. C'est également juste et démocratique d'interroger et de soumettre les esclaves à la torture. En face d'eux, on retrouve l'autre camp conduit par Aristote (*Rhétorique*, I, 15, 1376 b-1377 a). Pour ce dernier, les aveux de torture ne sont pas véridiques. Cette controverse ne semble pas être préoccupante pour Kittos. Pour lui, ce qui importe à cet instant précis c'est l'enjeu de la question.

En effet, d'après l'accusateur, « [...] si Kittos avouait, il devait pendant tout le reste de sa vie être tourmenté le plus cruellement possible par son maître, et que s'il s'obstinait dans

---

<sup>30</sup> Isocrate, *Trapézitique*, 16.

<sup>31</sup> Georges Perrot, souligne que les orateurs attiques ont maintes fois prouvé la confiance que l'on avait dans les avantages et les résultats de ce cruel procédé.

ses dénégations, il aurait été libre et aurait eu sa part de ce que celui-ci m'avait volé [...] »<sup>32</sup>. Kittos joue sa survie ainsi que sa condition sociale. C'est ce qui pousse Georges Perrot à s'exprimer en ces termes : « où peut être la bonne foi de l'esclave quand il y va de sa liberté et même d'une participation au profit du maître ! » Perrot, (1873, p. 422). En général, les résultats de la question sont variés. Il peut advenir que l'esclave, au sortir de son témoignage favorable à son maître, soit relâché, grâce à ce dernier. Il le rend alors libre. Son propriétaire peut aussi verser une caution pour lui. Dans le cas où il s'agit d'un affranchi, c'est de lui-même qu'il s'acquitte de la caution ou de la rançon. Malheureusement, il peut arriver, ce qui est si rare, que l'esclave paie l'opération de sa vie.

En ce qui concerne Kittos qui, d'après Georges Perrot appartient à la catégorie des esclaves à qui la torture et la douleur arrachent bien vite des cris, des prières et des aveux, Pasion avait intérêt à agir plus vite. C'est ainsi qu'il fait cesser la scène. Les bourreaux remettent Kittos et se retirent. « On se sépara donc sans que ce rendez-vous eût amené d'autres résultats que de constater le parti-pris de Pasion, bien résolu à tenir closes les lèvres de Kittos » (Perrot, 1873, p. 425).

### 3. Pasion le faussaire

C'est le dernier acte d'accusation que le plaideur porte contre son banquier. L'opposition de Pasion à la soumission de Kittos à la question ne lui a pas été favorable. Les soupçons ont sans nul doute commencé à peser sur le banquier. Il est nécessaire pour lui d'user d'une autre stratégie. C'est d'elle qu'il s'agira dans les lignes qui suivent.

---

<sup>32</sup> Isocrate, *Trapézitique*, 55.

### **3-1 Le repentir de Pasion et la rédaction de l'accord de remboursement**

Tous les efforts du plaideur en vue de faire éclater la vérité, ont rencontré les obstacles de Pasion. Pour ne pas éveiller encore les doutes à son égard, l'homme des finances pense qu'il serait plus sage de traiter et de se repentir. C'est cette attitude que souligne l'accusateur. En effet, il relève que « [...] Quand donc par suite de ces réunions, juges, tous eurent déclaré qu'il était coupable et avait une conduite scandaleuse<sup>33</sup> [...] il jugea que cela ne lui laissait aucun moyen de salut s'il se présentait devant vous et il m'envoya demander d'avoir avec lui une entrevue dans un sanctuaire [...] »<sup>34</sup>.

Pour la suite, laissons parler Georges Perrot :

« [...] Jour fut donc pris avec le fils de Sopaeos ; on se rencontra dans un temple, à l'Acropole. Là, loin de toute oreille et de tout regard indiscret, Pasion fut tout autre. D'un pan de son manteau, il se cachait le visage comme un homme honteux de sa conduite, qui n'ose affronter les yeux d'un ami envers lequel il a eu des torts graves. Il pleurait, il répétait qu'il aurait fallu, pour le décider à nier un dépôt, de graves embarras d'argent : « bientôt il serait en mesure de faire la restitution demandée ; il suppliait son client de lui pardonner et de tenir la chose secrète. Tout le succès de sa maison reposait sur la confiance qu'elle inspirait ; que cette confiance vînt à être ébranlée par une révélation malheureuse, et c'en était fait de son crédit », [...] », (Perrot, 1873, p. 425.).

---

<sup>33</sup> Il s'agit des actes posés par Pasion. Parmi ceux-ci on peut citer sa tentative de faire disparaître Kittos le témoin principal et l'accusation portée contre le plaignant et son ami d'être à la base de cet enlèvement. On lui reconnaît également son opposition et sa versatilité quant à la soumission de Kittos à la question.

<sup>34</sup> Isocrate, *Trapézitaire*, 17.

Pasion joue sur la sensibilité de son accusateur. Sa tactique a eu l'effet escompté, semble-t-il. En réponse à ces regrets, le plaignant répond ce qui suit : « [...] Pensant qu'il se repentait de sa conduite passée, je le lui accordai et lui dis de trouver le moyen qui lui plairait pour rétablir sa situation et me faire recouvrer mon argent [...] »<sup>35</sup>. C'est dans cet esprit que les deux parties conviennent de la rédaction d'un engagement mutuel, en vue de taire leur différend, « le surlendemain ».

Les conditions de cet accord sont les suivantes : Pasion fait la promesse d'accompagner l'étranger jusque dans le Pont, et une fois là-bas, de lui rendre son or. Son objectif, en agissant ainsi, est bien clair. Il s'agit de résilier le contrat le plus loin possible d'Athènes, pour que personne ne connaisse la nature de l'engagement qu'il venait de prendre. Ainsi de retour à Athènes, libre cours lui est fait pour dire ce qu'il voudrait bien. Les deux protagonistes ajoutent une clause de sécurité à l'accord. En effet, au cas où, Pasion n'agirait pas comme le contrat le stipulait, il reviendra au roi Satyros d'arbitrer le différend. Ce dernier devrait condamner Pasion à une fois et demie la somme en litige<sup>36</sup>. Pour donner foi à l'engagement pris, les concernés font appel, à titre de témoin, à Pyron de Phères, un capitaine de navire, qui avait pour habitude d'effectuer des voyages entre Athènes et le Bosphore. La mission qui lui est confiée est la suivante : au cas où le différend serait résolu, il devait brûler la tablette. Dans le cas contraire, il devait la remettre à Satyros<sup>37</sup>. Malgré toutes ces garanties, Pasion nourrit d'autres intentions.

### **3-2 *La falsification de l'acte***

L'engagement rédigé ne réglait pas le litige concrètement. Il en définissait uniquement les conditions de résolution. Le seul point d'avancement, c'est que Pasion en est venu à reconnaître qu'effectivement il est redevable au

---

<sup>35</sup> Isocrate, *Trapézitique*, 18.

<sup>36</sup> Isocrate, *Trapézitique*, 19.

<sup>37</sup> Isocrate, *Trapézitique*, 20.

ressortissant du Bosphoran. Deux autres questions, plus ou moins liées, lui restent jusque-là insolubles. D'une part, la réaction de Ménexènos après l'avoir accusé au sujet de l'esclave Kittos, et d'autre part, l'attitude toujours de Ménexènos une fois qu'il serait informé du récent accord intervenu. Pour ce qui est du premier cas, on apprend du discours d'Isocrate que « [...] lorsque Ménexénos lui intenta un procès, alors que l'acte n'était pas encore falsifié, il m'envoya Agyrrhios<sup>38</sup>, un de nos amis communs, pour me demander ou de le défendre contre Ménexénos ou d'annuler la convention conclue avec lui [...] »<sup>39</sup>.

D'après Georges Perrot, « Ménexène, qui s'était vu accuser par lui d'avoir suborné un esclave et commis ou conseillé un vol, avait fort mal pris la chose ; il avait intenté une action pour son propre compte, il exigeait que Kittos fût mis à la torture, il réclamait de Pasion, à titre de dommages et intérêts, une somme égale à la caution que celui-ci l'avait obligé à fournir. Pasion suppliait celui de ses deux adversaires avec lequel il s'était réconcilié de décider l'autre à retirer sa plainte ; mais le fils de Sopœos refusait de s'en mêler et le laissait s'arranger comme il l'entendrait avec Ménexène » (Perrot, 1873, p.426). Pasion craint d'être sous le coup d'une procédure où il serait tenu de verser une somme considérable.

Dans le second volet, c'est la crainte inspirée à Pasion, par la réaction de Ménexènos. Ayant en sa possession le repentir de Pasion, et étant en procès contre lui, Ménexènos peut demander à son ami de produire l'acte de reconnaissance de dette de Pasion au tribunal. De la sorte, « [...] tout le monde aurait su que le banquier reconnaissait la dette si effrontément niée, et la chose aurait fait scandale à Athènes [...] » (Perrot, 1873, p.426). Isocrate constate que « [...] dans son embarras, ne

<sup>38</sup> Agyrrhios de Collytos était un homme politique alors très influent ; il fut l'adversaire d'Andocide (*Sur les Mystères*. 133), fit instituer le (indemnité de présence à l'Assemblée ; cf. Aristote, *Const. D'Athè.*, 41, 3), devint stratège en 389 après la mort de Thrasybule (*Xénophon, Hell.*, IV, 8, 3 ; *Didore*, XIV, 99, 5).

<sup>39</sup> Isocrate, *Trapézitique*, 31.

trouvant pas d'autre ressource, il corrompt les esclaves de l'étranger et falsifie l'acte que Satyros devait recevoir [...] »<sup>40</sup>. En effet, Pasion mentionne désormais ce qui suit dans la convention : il déclare qu'il n'ira plus dans le Pont ; qu'il ne doit rien au plaignant ; qu'il n'avait non plus pris aucun engagement envers lui. Il ajoute, en outre, que ce dernier abandonnait toutes les revendications contre lui.

### ***3-3 Les conséquences de la falsification de la convention***

L'action de Pasion a consisté à modifier le contenu de l'accord passé avec l'étranger du Pont. D'après le plaideur, en lieu et place de retrouver inscrit que Pasion reconnaissait lui devoir, on lit plutôt que c'est lui, en dernier ressort, qui abandonne toutes les charges portées contre le banquier. En un mot, Pasion était non seulement blanchi, mais rétabli dans sa dignité, par son accusateur principal.

Le premier effet de cette modification est ressenti au niveau du comportement de Pasion. En effet, sûr et certain de son forfait, son attitude change une fois de plus, vis-à-vis du plaignant. Ce nouveau comportement est relevé par Georges Perrot. Celui-ci souligne qu'au moment de la rédaction dudit accord, le financier était d'un ton humble et faisait profil bas, (Perrot, 1873, p.426). La preuve de cette posture c'est bien la réaction de Pasion, « [...] lorsque Ménexénos lui intenta un procès, alors que l'acte n'était pas encore falsifié [...] »<sup>41</sup>. Pris de peur ainsi que de panique face aux risques encourus, il implore la clémence du fils de Sopaeos. En effet, il lui demande, face à l'accusation de Menexénos, de le défendre, mieux d'annuler même la convention fraîchement établie. Mais dès qu'il a pu en changer les termes en sa faveur, « [...] il devint le plus audacieux des hommes [...] »<sup>42</sup>.

---

<sup>40</sup> Isocrate, *Trapézitique*, 23.

<sup>41</sup> Isocrate, *Trapézitique*, 31.

<sup>42</sup> Isocrate, *Trapézitique*, 31.

Le second résultat de la forfaiture de Pasion porte sur la remise en cause de tous les chefs d'accusation. En effet, d'après Georges Perrot, « [...] , cette opération terminée, il relève la tête il reprend son impudence accoutumée ; aux premières démarches de son client, qui le priait de partir enfin pour l'Euxin, il répond qu'il ne songe nullement à ce voyage, et qu'il ne doit rien à cet importun qui le persécute de ses réclamations [...] » Perrot, (1873, p. 426)<sup>43</sup>.

Le dernier produit de la modification des termes de l'accord est observable dans le recours de Pasion. En effet, notre banquier s'appuie, dès cet instant « pour se défendre sur l'acte falsifié ». Isocrate souligne en effet qu'une fois la convention modifiée, « [...] à tout propos il avait recours à elle et demandait l'ouverture de l'acte [...] »<sup>44</sup>. Cependant, la modification des termes de la convention par Pasion n'a pas apporté les résultats tant attendus par ce dernier. On apprend plutôt que l'affaire est conduite devant le polémarque, pour l'ouverture d'un procès.

## Conclusion

Les abus de confiance ne sont pas essentiellement le propre de nos sociétés actuelles. Tout au long de sa plaidoirie, le fils de Sopaeos s'est évertué à montrer d'abord la mauvaise foi de son banquier Pasion. Ensuite, il a fait ressortir la volonté de ce dernier de vouloir faire disparaître toutes les preuves qui pouvaient le confondre. Enfin il a mis au jour la fourberie de l'homme des finances. C'est donc l'image d'un banquier à la moralité douteuse et aux pratiques peu commodes qui se dégage du discours composé par Isocrate, pour son client. L'absence de la plaidoirie de Pasion ne permet pas de se faire une idée exacte de l'accusation. Toutefois, appréhender ainsi l'un des meilleurs et célèbres banquiers d'Athènes sous cette étiquette est

---

<sup>43</sup> Voir également Isocrate, (*Trapézitique*, 23)

<sup>44</sup> Isocrate, *Trapézitique*, 32.

difficilement acceptable. Malgré ces reproches, force est de constater que non seulement l'activité de Pasion demeure l'une des plus florissante à Athènes, mais que sa famille a acquis auprès des Athéniens une renommée qui dépasse le cadre de la cité.

## Source

ISOCRATE, 1963, *Discours*, texte établi et traduit par G. Mathieu et E. Bremond, Tome 1, *Contre Euthynous, Contre Callimakhos, Contre Lokhîtes, Sur l'attelage, Trapézitique, Eginétique, A Démonicos, Contre les Sophistes, Eloge d'Hélène, Busiris*, Les Belles Lettres, Paris.

## Bibliographie

BOGAERT Raymond, 1986, « La banque à Athènes au IV<sup>e</sup> siècle avant J.-C. Etat de la question », *Museum Helveticum*, vol.43, n°1 (1986), pp. 19-49.

CARRIÈRE-Hervagault Marie-Paule, 1971, « Esclaves et affranchis chez les orateurs attiques : documents et étude ». In : Actes du colloque 1971 sur l'esclavage. Besançon 10-11 mai 1971.

CHANKOWSKI Véronique, 2007, « Les places financières dans le monde grec classique et hellénistique des cités, *Pallas*, N°74, ECONOMIES ET SOCIETES : en Grèce classique et hellénistique, pp. 93-112.

DAVIES John Kenyon, 1971, *Athenian propertied families 600-300*, AT THE CLARENDON PRESS, Oxfrod.

DESCAT Raymond, 1987, « L'économie d'une cité grecque au IV<sup>e</sup> av. J.-C. : l'exemple athénien ». In : *Revue des Etudes Anciennes*. Tome 89, n° 3-4. Grecs et Ibères au IV<sup>e</sup> siècle avant Jésus-Christ, sous la direction de Pierre Rouillard et Marie-Christine Villanueva-Pulga, pp. 239-252.

GARLAN Yvon, 1984, *L'esclavage dans le monde grec : recueil de textes grecs et latins*. Université de Franche-Comté, Besançon.

MACTOUX Marie-Madeleine, 1980, *Douleia. Esclavage et pratiques discursives dans l'Athènes classique*. Université de Franche-Comté, Besançon.

MÜLLER Christel, 2019, « Les réseaux des cités grecques : archéologie d'un concept. Madalina Dana ; Ivana Savalli-Lestrade. La cité interconnectée : transferts et réseaux institutionnels, religieux et culturels aux époques hellénistiques et impériales », 118, Ausonius, pp. 25-42.

PERROT George, 1873, « Démosthène et ses contemporains : IV Démosthène et le banquier Phormion. Le commerce de l'argent et le crédit à Athènes, Revue des Deux Mondes (1829-1971), Seconde Période, vol. 108, N°2 (15 Novembre 1873) pp. 407-439.